



**PRÉFET
DE L'AVEYRON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

dossier n° PC 012 210 21 U1002

date de dépôt : 01 mars 2021

demandeur : Madame MERCADIER LAURIE

pour : **la construction d'une maison individuelle et
d'un garage attenant**

adresse terrain : L ORATOIRE, à Saint-André-de-
Najac (12270)

Commune de Saint-André-de-
Najac

**ARRÊTÉ
accordant un permis de construire
au nom de l'État**

Le maire de Saint-André-de-Najac,
Maire au nom de l'Etat

Vu la demande de permis de construire pour une maison individuelle et/ou ses annexes présentée le 01 mars 2021 par Madame MERCADIER LAURIE demeurant 4 RUE DES PINSONS, La Fouillade (12270), Monsieur ROQUES LUDOVIC demeurant 4 RUE DES PINSONS, La Fouillade (12270);

Vu l'objet de la demande :

- pour la construction d'une maison individuelle et d'un garage attenant ;
- sur un terrain situé L ORATOIRE, à Saint-André-de-Najac (12270) ;
- pour une surface de plancher créée de 129 m² ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu la délibération de la commune de Saint-André-de-Najac en date du 19 janvier 2021 prise en application de l'article L111-1-2 du code de l'urbanisme;

Vu l'avis favorable tacite de la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers en date du 10 mars 2021 ;

Vu l'engagement de la commune de Saint-André-de-Najac en date du 01 mars 2021 à réaliser avant novembre 2021 la desserte de la parcelle AC 214 par les réseaux d'eau potable et d'électricité ;

Vu l'affichage en mairie en date du 01 mars 2021 de l'avis de dépôt de la présente demande;

ARRÊTE

Article 1

Le permis de construire est ACCORDÉ.

Fait à Saint-André-de-Najac le: 22/04/2021

Le maire

Christophe Dega

